



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique en faveur de la jeunesse

Question au Gouvernement n° 3175

Texte de la question

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Stanislas Guerini.

M. Pierre Cordier. Est-ce qu'il est conseiller de Paris ?

M. Fabien Di Filippo. Bravo pour ton élection, dis donc !

M. Stanislas Guerini. Monsieur le Premier ministre, permettez-moi tout d'abord, au nom de La République en marche, de vous féliciter, ainsi que votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Vous n'ignorez rien des difficultés, de l'ampleur de la crise que nous avons à affronter, mais je suis certain que vous saurez faire face, avec le sens de l'État et de l'intérêt général.

Permettez-moi également de rendre hommage à l'action du gouvernement sortant, dirigé par votre prédécesseur, Édouard Philippe, et à travers eux, à l'action de cette majorité depuis trois ans pour mener à bien les réformes voulues par le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Mme Valérie Beauvais. Eh oui, ça fait déjà trois ans !

M. Stanislas Guerini. Mais aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, je veux parler d'avenir,...

M. Fabien Di Filippo. Parlez-nous plutôt de votre débâcle aux municipales !

M. Stanislas Guerini. ..., de l'avenir de notre pays, c'est-à-dire de sa jeunesse. Cette jeunesse a montré sa capacité à se mobiliser pendant la crise sanitaire, pour aider, pour être utile notamment aux personnes âgées. On la regarde parfois avec inquiétude quand elle manifeste sa colère, alors qu'elle demande avant tout qu'on lui offre un avenir : un avenir dans lequel elle n'ait pas à payer toutes nos dettes, financière mais aussi écologique...

M. Fabien Di Filippo. Vous avez battu le record de l'endettement !

M. Stanislas Guerini. ...un avenir dans lequel l'égalité salariale entre les femmes et les hommes n'est pas qu'un principe ; un avenir avec des perspectives de formation et d'emploi.

M. Michel Herbillon. Arrêtez les discours ! Agissez !

M. Stanislas Guerini. La République en marche a formulé de nombreuses propositions pour que dès la rentrée

2020, aucun jeune ne soit laissé sans solution, que tous puissent avoir une activité, un revenu, être accompagnés ; bref, que la génération du covid-19 ne soit pas une génération sacrifiée.

M. Pierre Cordier. Cela fait trois ans que vous êtes au pouvoir !

M. Stanislas Guerini. Vous avez nommé un gouvernement de combat, alors battons-nous, aussi, pour donner un avenir à nos enfants ! Ceux-ci doivent être au cœur du nouveau pacte social que nous avons à écrire ; au cœur de la promesse républicaine de liberté, d'égalité, de fraternité ; au cœur de notre projet.

Mme Frédérique Meunier. Vous n'avez rien fait depuis trois ans !

M. Stanislas Guerini. Monsieur le Premier ministre, la jeunesse constituera-t-elle une priorité du plan de relance que vous préparez ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. Mes chers collègues, je vous serais reconnaissant d'éviter les bavardages qui créent un brouhaha rendant difficile l'écoute des questions et encore plus des réponses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. Raphaël Schellenberger. C'est cela la délibération !

M. Jean Castex, Premier ministre. Ai-je besoin de rappeler à la représentation nationale que la France compte 8 millions de jeunes, et qu'ils représentent 12 % de la population, soit l'un des taux les plus élevés d'Europe ? C'est une chance et une force.

À la rentrée, entre 700 000 et 800 000 jeunes se présenteront sur le marché du travail, ce qui correspond à peu près au nombre d'emplois que la crise a déjà détruits. Ce constat nous impose l'obligation première, qui sera au cœur du plan de relance, d'apporter à notre jeunesse, dans ce contexte fortement dégradé, des réponses en matière de formation, de qualification et d'emploi. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

M. Jean-Paul Lecoq. Avec moins d'entreprises ?

M. Jean Castex, Premier ministre. Le précédent gouvernement et la majorité ont déjà beaucoup fait en la matière.

M. Michel Herbillon. Pour quels résultats ?

M. Jean Castex, Premier ministre. L'obligation de formation jusqu'à l'âge de dix-huit ans entrera en vigueur le 1er septembre ; je citerai également la garantie jeunes, le plan d'investissement dans les compétences, ainsi que la très forte hausse des entrées en apprentissage, grâce à l'action menée par Muriel Pénicaud. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Fabien Di Filippo. C'est pour cela qu'elle a été virée, sans doute !

M. Jean Castex, Premier ministre. Plus récemment, une aide exceptionnelle a été allouée à 1,2 million de jeunes pour faire face à la crise du covid-19.

Les dispositions du plan de relance que nous préparons et qui vous seront soumises prochainement iront plus loin et plus fort en matière de formation et d'entrée dans l'emploi des jeunes.

Notre deuxième préoccupation concerne la transition écologique. Ce sujet, à bon droit, nous passionne toutes et tous, mais les plus jeunes encore davantage. Nous devons être ambitieux – et vous le serez, madame la ministre de la transition écologique – et associer, dans les territoires, le plus grand nombre de jeunes pour leur donner l'occasion de favoriser concrètement la transition écologique de notre pays.

Enfin, mon gouvernement, dans la continuité du précédent, entend renforcer l'ensemble des dispositifs de lutte contre les discriminations et de réparation de l'ascenseur social, qui constituent la troisième préoccupation majeure de la jeunesse de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Pierre Cordier et M. Fabien Di Filippo . Que c'est mou !

Données clés

Auteur : [M. Stanislas Guerini](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3175

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juillet 2020](#)